



78^{ème} session de l'Assemblée générale
Commission du désarmement des Nations unies

Débat général
General Debate

New York, le 2 avril 2024

Mission Permanente de la Suisse auprès des Nations Unies

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Commission du désarmement (CDNU). Je vous assure du plein soutien de cette délégation dans l'accomplissement de votre tâche.

La CDNU entame sa session alors que les défis concernant la sécurité internationale se multiplient. Les tensions géopolitiques et la compétition entre grandes puissances se sont accrues. Les perspectives de progrès vers toute mesure de désarmement se sont amenuisées. La possibilité de l'emploi d'armes nucléaires est à nouveau présente dans le discours de certains Etats. L'architecture de maîtrise des armements est durement mise à l'épreuve en raison de la suspension ou la dénonciation de plusieurs accords multilatéraux. Plus généralement, une nouvelle course aux armements se profile. Ces défis peuvent être accentués par la rapidité et l'incidence des avancées technologiques. Si elles apportent des bénéfices indéniables à nos sociétés, elles contribuent également à une complexité accrue en matière de sécurité internationale.

Permettez-moi à ce stade de formuler les considérations suivantes quant aux deux thèmes à l'ordre du jour de la CDNU.

Messieurs Gorbatchev et Reagan l'ont exprimé en 1985 et les P5 l'ont réitéré en janvier 2022 : « *Une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée.* » Il est maintenant de notre responsabilité collective de prendre la pleine mesure de cette déclaration.

Pour ce faire, nous devons tout d'abord retrouver la voie du désarmement nucléaire. Le maintien de l'ordre international fondé sur le droit international et des règles est primordial pour notre sécurité collective. Avancer sur la voie du désarmement nucléaire est une obligation au titre du TNP. Les engagements pris dans le cadre de ce traité restent valides et doivent être mis en œuvre. La dénonciation, voire la violation, d'instruments essentiels de maîtrise des armements nucléaires est une tendance préoccupante. Par ailleurs, des rapports font état d'une activité accrue sur d'anciens sites d'essais nucléaires dans un certain nombre d'États et la majorité des États qui possèdent l'arme nucléaire n'ont toujours pas ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Nous les appelons, ainsi que tous les autres États visés à l'annexe 2 du TICE, à signer et à ratifier cet instrument sans délai.

Parallèlement, nous devons réduire les risques nucléaires. Ceci n'est ni un substitut ni un prérequis au désarmement nucléaire. Mais les risques que pose la course aux armements nucléaires sont incontestables et la récente rhétorique nucléaire employée est à condamner. La Suisse appelle les Etats dotés de l'arme nucléaire à mener un dialogue soutenu sur la réduction des risques nucléaires afin d'adopter

des engagements concrets. Nous encourageons tous les États qui possèdent l'arme nucléaire à envisager des mesures tangibles de renforcement de la confiance et de la coopération, par exemple en établissant des canaux de communication de crise appropriés et robustes pour éviter les malentendus. Nous appelons aussi tous ces États à faire preuve de transparence sur leurs politiques, doctrines et arsenaux. La CDNU peut jouer un rôle important pour identifier des mesures concrètes relatives à la réduction des risques. Les propositions qui ont été faites par l'Initiative de Stockholm gardent toute leur pertinence et pourraient contribuer aux travaux de notre Commission.

Monsieur le Président,

Il est opportun que notre Commission se saisisse de la thématique des technologies émergentes, et nous saluons les efforts fournis par l'Ambassadeur Rakhmetullin de nous avoir guidé vers le consensus dans le choix de ce sujet. Nous saluons particulièrement l'intention d'adopter une approche globale du thème des technologies émergentes tout en évitant les doublons avec les processus existants. Nous nous réjouissons ainsi que la présidente du Groupe de Travail II ait proposé de réaliser un état des lieux de la situation afin d'identifier les thèmes déjà abordés ailleurs. La CDNU pourrait apporter une valeur ajoutée en complétant ces travaux et en établissant des points de contact au sein du système des Nations unies pour ces autres processus.

Au-delà de ce travail générique afin d'obtenir un aperçu des processus existants, nous sommes d'avis que la CDNU pourrait focaliser son attention sur la question de l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les applications militaires.

Exploiter le potentiel des applications de l'intelligence artificielle de manière légale et responsable, tout en identifiant et en atténuant de manière proactive les risques y associés, est une tâche qui transcende les générations et les différents domaines de la gouvernance internationale. L'intelligence artificielle est de plus en plus utilisée dans le domaine militaire pour toute une série d'applications - dans les opérations logistiques, dans le déploiement du personnel et des systèmes, à l'appui des opérations militaires sur le champ de bataille et dans les systèmes d'armes.

Mais cette utilisation militaire de l'intelligence artificielle ne se fait pas dans un vide juridique. Elle doit se faire dans le cadre du droit international existant, en particulier de la Charte des Nations unies, du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Il est essentiel de reconnaître et de s'appuyer sur ces règles et normes existantes, et de veiller à ce que les humains gardent le contrôle des applications de l'intelligence artificielle. Garantir la transparence et la responsabilité est également une exigence importante, tout comme la prise en compte de considérations éthiques et d'autres considérations pratiques.

La CDNU peut ici aussi fournir une contribution importante en jetant les bases pour une meilleure compréhension commune des domaines d'application, des bénéfices et des risques liés à l'intelligence artificielle. La nature pluriannuelle du processus de notre Commission nous permet par ailleurs de développer cette compréhension de manière réfléchie sur plusieurs étapes du cycle sans devoir fournir des réponses précipitées.

Monsieur le Président,

Le manque de confiance qui caractérise actuellement les relations internationales rappelle l'importance de la CDNU et de son approche graduelle. Il est important que ce cénacle continue de plancher sur des mesures qui puissent contribuer à rétablir cette confiance.

Je vous remercie.

Mr. President,

Allow me to congratulate you on your assumption of the chairmanship of the Disarmament Commission (UNDC). I assure you of the full support of this delegation in carrying out your mission.

The UNDC begins its session at a time when the challenges to international security are multiplying. Geopolitical tensions and competition between major powers have increased. Prospects for progress towards any disarmament measure have diminished. The possibility of the use of nuclear weapons is back on the rhetoric of some states. The arms control architecture is being severely challenged by the suspension or denunciation of several multilateral agreements. More generally, a new arms race is taking shape. These challenges may be accentuated by the speed and impact of technological advances. While they bring undeniable benefits to our societies, they also contribute to the growing complexity of international security.

At this point, I would like to make the following comments on the two topics on the UNDC agenda.

Mr Gorbachev and Mr Reagan said it in 1985, and the P5 reiterated it in January 2022: "A nuclear war cannot be won, and must never be fought". It is now our collective responsibility to take the full measure of this statement.

To do so, we must first return to the path of nuclear disarmament. Maintaining an international order based on international law and rules is vital to our collective security. Progress towards nuclear disarmament is an obligation under the NPT. Commitments made under this treaty remain valid and must be implemented. The denunciation, or even violation, of essential nuclear arms control instruments is a worrying trend. In addition, there are reports of increased activity at former nuclear test sites in a number of States, and the majority of nuclear-weapon States have still not ratified the Comprehensive Nuclear-Test-Ban Treaty (CTBT). We call on them, and all other states listed in Annex 2 of the CTBT, to sign and ratify this instrument without delay.

At the same time, we must reduce nuclear risks. This is neither a substitute nor a prerequisite for nuclear disarmament. But the risks posed by the nuclear arms race are indisputable, and the recent nuclear rhetoric is to be condemned. Switzerland calls on nuclear-armed states to engage in a sustained dialogue on nuclear risk reduction, with a view to adopting concrete commitments. We encourage all nuclear-weapon States to consider tangible confidence- and cooperation-building measures, for example by establishing appropriate and robust crisis communication channels to avoid misunderstandings. We also call on all these States to be transparent about their policies, doctrines and arsenals. The UNDC can play an important role in identifying concrete risk reduction measures. The proposals put forward by the Stockholm Initiative remain fully relevant and could contribute to the work of our Commission.

Mr. President,

It is timely that our Commission has taken up the theme of emerging technologies, and we welcome the efforts of Ambassador Rakhmetullin in guiding us towards consensus in the choice of this topic. We particularly welcome the intention to adopt a global approach to the theme of emerging technologies, while avoiding duplication with existing processes. We are therefore pleased that the Chair of Working Group II has proposed a review of the current situation, in order to identify topics that have already been addressed elsewhere. The UNDC could provide added value by complementing existing work and establishing contact points within the UN system for these other processes.

Beyond this generic work to obtain an overview of existing processes, we believe that the UNDC could focus its attention on the issue of the use of artificial intelligence in military applications.

Harnessing the potential of artificial intelligence applications in a legal and responsible manner, while proactively identifying and mitigating the associated risks, is a task that transcends generations and different areas of international governance. Artificial intelligence is increasingly used in the military domain for a range of purposes - in logistics operations, in the deployment of personnel and systems, in support of military operations on the battlefield, and in weapons systems.

But this military use of artificial intelligence does not take place in a legal vacuum. It must take place within the framework of existing international law, in particular the United Nations Charter, international humanitarian law and international human rights law. It is essential to recognize and build on these existing rules and norms, and to ensure that humans retain control over artificial intelligence applications. Ensuring transparency and accountability is also an important requirement, as are ethical and other practical considerations.

Here too, the UNDC can make an important contribution by laying the foundations for a better common understanding of the areas of application, benefits and risks associated with artificial intelligence. The multi-year nature of our Commission's process also allows us to develop this understanding in a thoughtful way over several stages of the cycle, without having to provide hasty answers.

Mr. President,

The current lack of trust in international relations is a reminder of the importance of the UNDC and its step-by-step approach. It is important that this cenacle continues to work on measures that can contribute to restoring this confidence.

I thank you.